

Fiche d'information

Planification de Contec.water

Lors de la planification d'un plan d'eau avec Contec.water, les points suivants doivent être pris en compte :

- La responsabilité incombe à l'entrepreneur pendant toute la durée du projet ; Contec intervient en tant que sous-traitant du partenaire contractuel.
- L'entrepreneur doit être présent sur le chantier pendant toute la période de pose. Contec assiste, sur demande, l'entrepreneur lors du mesurage et de l'installation de l'étang.
- Le mesurage a lieu après l'achèvement des travaux préparatoires (terrassement, béton, etc.).
- L'entrepreneur décide du moment de la pose.
- Contec se réserve le droit de refuser la responsabilité et, le cas échéant, son assistance, en cas d'influences susceptibles d'affecter négativement la qualité du plan d'eau.
- Contec n'effectue pas de travaux en résine liquide. Les raccordements doivent être clarifiés lors de la phase de planification du projet.
- Les raccordements à des produits non distribués par Contec doivent également être discutés lors de la planification. Contec n'assume aucune responsabilité pour ces raccordements.
- Un procès-verbal de réception doit impérativement être établi avec le représentant commercial responsable après la pose de l'étanchéité.
- Contec n'accorde aucune garantie.
- Pour les bassins de baignade, une épaisseur minimale de 1,5 mm d'étanchéité Contec.water doit être posée.
- Les sorties d'étang peuvent être réalisées de manière souterraine avec une vanne à bille (par ex. vanne à bille GF ø 110 mm 193.103.214, ø 125 mm 193.103.040, plus adaptateur et kit d'installation).

